

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Accueil > Trouver une certification > Répertoire national des certifications professionnelles > BP - Esthétique Cosmétique Parfumerie

← Retour à la recherche

BP - Esthétique Cosmétique Parfumerie

Code de la fiche :
RNCP34671

Etat :
Active

↓ Télécharger ? Aide en ligne Europass

L'essentiel



Nomenclature
du niveau de qualification

Niveau 4



Code(s) NSF

336 : Coiffure, esthétique et autres spécialités de services aux personnes



Formacode(s)

42032 : Esthétique soin corporel



Date d'échéance
de l'enregistrement

31-08-2024

Certificateur(s)

Résumé de la certification

Blocs de compétences

Secteur d'activité et type d'emploi

Voie d'accès

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Base légale

Pour plus d'informations

Certificateur(s)



Nom légal	Siret	Nom commercial	Site internet
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE	11004301500012	-	-

Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

Le titulaire du brevet professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie est un technicien ou une technicienne hautement qualifié spécialisé dans :

- Les prestations de beauté et de bien-être visage et corps
- Le conseil à la clientèle et la vente des produits cosmétiques, d'hygiène corporelle, de parfumerie et d'accessoires de soins esthétiques
- Le conseil à la clientèle et la vente de prestations esthétiques
- L'animation de pôles de vente auprès de la clientèle
- La formation et l'encadrement du personnel au sein de l'entreprise
- La gestion technique, administrative et financière d'une entreprise

Le titulaire du diplôme doit s'attacher à :

- respecter la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité au travail et adopter les comportements et attitudes conformes, en vue de garantir l'hygiène et la sécurité des personnes et des biens
- utiliser des produits cosmétiques et d'hygiène corporelle conformes à la réglementation européenne en vigueur
- adopter une démarche respectueuse de l'environnement

L'esthéticien ou l'esthéticienne hautement qualifié agit pour le bien-être et le confort de sa clientèle. L'utilisation de produits cosmétiques a pour but d'entretenir et d'embellir la peau et les phanères. L'activité nécessite une présentation soignée et des attitudes professionnelles dont discrétion, écoute, courtoisie, empathie.

Activités visées :

- Réalisation de techniques de soins esthétiques du visage et du corps
- Réalisation de techniques d'épilation, de coloration, de décoloration des poils
- Réalisation de techniques d'embellissement des cils
- Réalisation de soins des ongles et de prothèses ongulaires
- Réalisation de maquillages du visage et des ongles
- Conseil en image
- Accueil et suivi de la clientèle
- Conseil, vente de prestations esthétiques et de produits cosmétiques, d'hygiène corporelle, de parfumerie et d'accessoires de soins esthétiques.
- Mise en valeur des produits, des prestations
- Animation d'un pôle de vente
- Gestion des plannings, des cabines, du stock, des encaissements
- Coordination de l'équipe
- Accompagnement d'un stagiaire, d'un nouveau salarié
- Élaboration ou mise en place des stratégies de l'entreprise
- Gestion du stock

- Management et encadrement du personnel
- Gestion de l'espace de vente
- Présentation et promotion des nouveaux produits, des prestations et des matériels
- Animation de journées de promotion et de vente
- Conseil pour la mise en valeur de la personne

Compétences attestées :

Prestations de beauté et de bien-être visage et corps

- Adapter et mettre en œuvre des protocoles de techniques de soins esthétiques spécifiques du visage
- Adapter et mettre en œuvre des protocoles de techniques de soins esthétiques du corps
- Adapter et mettre en œuvre des protocoles de techniques de maquillage du visage et des ongles
- Mettre en œuvre des protocoles adaptés d'embellissement des cils
- Adapter et mettre en œuvre des protocoles de soins spécifiques des ongles, des mains, des pieds et de prothèse ongulaire
- Conduire une prestation UV

Relation client - Valorisation et animation de l'entreprise

- Accueillir et prendre en charge la clientèle
- Conseiller, vendre des prestations esthétiques, des produits cosmétiques et fidéliser la clientèle
- Animer un lieu de vente, des journées de promotion
- Évaluer la satisfaction de la clientèle

Vie et gestion de l'entreprise

- Organiser et planifier l'activité de l'entreprise
- Encadrer le personnel : recruter, former, animer et évaluer
- Gérer l'entreprise

Français et histoire-géographie

- Produire et analyser des discours de nature variée
- Produire et analyser des supports utilisant des langages différents
- Mobiliser la culture acquise en cours de formation pour produire et analyser des discours et des supports
- Construire une réflexion personnelle fondée sur des documents proposés, sur des travaux conduits en cours, sur des lectures et une expérience personnelle et professionnelle

Langue vivante

Compétences de niveau B1+ du CECRL

- S'exprimer oralement en continu
- Interagir en langue étrangère
- Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère

Modalités d'évaluation :

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme (Voir, notamment, les règlements d'examen et les définitions d'épreuves) : forme ponctuelle ou contrôle en cours de formation. Le diplôme est aussi accessible par la V.A.E.

Blocs de compétences

RNCP34671BC01 - Prestations de beauté et de bien-être visage et corps

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Adapter et mettre en œuvre des protocoles de techniques de soins esthétiques spécifiques du visage - Adapter et mettre en œuvre des protocoles de techniques de soins esthétiques du corps - Adapter et mettre en œuvre des protocoles de techniques de maquillage du visage et des ongles - Mettre en œuvre des protocoles adaptés d'embellissement des cils - Adapter et mettre en œuvre des protocoles de soins spécifiques des ongles, des mains, des pieds et de prothésie onguulaire - Conduire une prestation UV 	<p>CFA ou section d'apprentissage habilité Formation professionnelle continue dans un établissement public : Ecrit -pratique et oral</p> <p>Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité :Contrôle en Cours de Formation (CCF)</p> <p>CFA ou section d'apprentissage non habilité Formation professionnelle continue en établissement privé Enseignement à distance :Ponctuel écrit pratique et oral</p>

RNCP34671BC02 - Relation client Valorisation et animation de l'entreprise

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Accueillir et prendre en charge la clientèle - Conseiller, vendre des prestations esthétiques, des produits cosmétiques et fidéliser la clientèle - Animer un lieu de vente, des journées de promotion - Évaluer la satisfaction de la clientèle 	<p>CFA ou section d'apprentissage habilité Formation professionnelle continue dans un établissement public : Ecrit et oral</p> <p>Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité : CCF</p> <p>CFA ou section d'apprentissage non habilité Formation professionnelle continue en établissement privé Enseignement à distance : Ponctuel écrit et oral</p>

RNCP34671BC03 - Vie et gestion de l'entreprise

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Organiser et planifier l'activité de l'entreprise - Encadrer le personnel : recruter, former, animer et évaluer - Gérer l'entreprise 	<p>CFA ou section d'apprentissage habilité Formation professionnelle continue dans un établissement public : Ecrit</p> <p>Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité : CCF</p> <p>CFA ou section d'apprentissage non habilité Formation professionnelle continue en établissement privé Enseignement à distance : Ponctuel écrit</p>

RNCP34671BC04 - Expression et connaissance du monde

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Français et histoire-géographie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Produire et analyser des discours de nature variée - Produire et analyser des supports utilisant des langages différents - Mobiliser la culture acquise en cours de formation pour produire et analyser des discours et des supports - Construire une réflexion personnelle fondée sur des documents proposés, sur des travaux conduits en cours, sur des lectures et une expérience personnelle et professionnelle 	<p>CFA ou section d'apprentissage habilité Formation professionnelle continue dans un établissement public : Ponctuel Ecrit</p> <p>Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité : CCF</p> <p>CFA ou section d'apprentissage non habilité Formation professionnelle continue en établissement privé Enseignement à distance : Ponctuel écrit</p>

RNCP34671BC05 - Langue vivante

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Compétences de niveau B1+ du CECRL - S'exprimer oralement en continu - Interagir en langue étrangère - Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère	CFA ou section d'apprentissage habilité Formation professionnelle continue dans un établissement public : CCF Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité : CCF CFA ou section d'apprentissage non habilité Formation professionnelle continue en établissement privé Enseignement à distance : Ponctuel oral

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

Décret n° 2017-790 du 5 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'acquisition de blocs de compétences par les candidats préparant l'examen du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art ou de la mention complémentaire dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la validation des acquis de l'expérience.

Le référentiel de certification est organisé en unités constitutives d'un ensemble de compétences et connaissances cohérent au regard de la finalité du diplôme. Il peut comporter des unités dont l'obtention est facultative. Chaque unité correspond à un bloc de compétences et à une épreuve.

Les candidats s'inscrivent à l'examen du diplôme. Ceux qui ont préparé le diplôme dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la validation des acquis de l'expérience reçoivent, pour les unités du diplôme qui ont fait l'objet d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20 ou d'une validation des acquis de l'expérience, une attestation reconnaissant l'acquisition des compétences constitutives de ces unités du diplôme, et donc des blocs de compétences correspondant.

Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves. Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes.

Secteur d'activité et type d'emploi

Secteurs d'activités :

Le titulaire du brevet professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie exerce son activité en qualité de salarié ou de non salarié dans les secteurs suivants :

- Instituts de beauté (*) (femme, homme, mixte)
- Centres esthétiques spécialisés (*) : beauté des ongles, prothèse ongulaire, spa, bien-être, soins corps, bronzage, épilation
- Parfumeries avec ou sans activités esthétiques intégrées (*)
- Salons de coiffure avec activités esthétiques intégrées (*)
- Etablissements de thalassothérapie, de balnéothérapie (*)
- Parapharmacies avec ou sans activités esthétiques intégrées
- Etablissements de tourisme, centres de vacances, de loisirs, de remise en forme (*)
- Entreprises de distribution de produits cosmétiques et d'hygiène corporelle
- Etablissements de soins, de cure, de convalescence, de réadaptation, d'hébergement pour personnes âgées
- Organismes culturels et médiatiques
- Entreprises de distribution de matériels professionnels
- Entreprises de fabrication de produits cosmétiques et de matériels professionnels
- Centres ou associations de réinsertion sociale, centre carcéral

(*) - (indépendant, franchisé, ou affilié)

Type d'emplois accessibles :

- Esthéticien ou Esthéticienne hautement qualifié
- Chef ou cheffe d'entreprise ou directeur ou directrice ou gérant ou gérante ou responsable d'institut, de centre de beauté, de parfumerie, de centre d'esthétique spécialisé (*)
- Animateur ou animatrice de vente auprès de la clientèle (*)
- Conseiller ou conseillère en image (*)

(*) ces emplois intègrent les caractéristiques d'emploi de l'esthéticien ou l'esthéticienne hautement qualifié

Code(s) ROME :

D1208 - Soins esthétiques et corporels

Références juridiques des réglementations d'activité :

- Article 16 de la loi du 5 juillet 1996 et du décret 98-246 du 2 avril 1998, modifiés

décret n° 2013-1261 du 27 décembre 2013 relatif à la vente et à la mise à disposition du public de certains appareils utilisant des rayonnements ultraviolets **modifié par le décret n° 2016-1848 du 23 décembre 2016** relatif à la formation des professionnels qui mettent un appareil de bronzage à disposition du public ou qui participent à cette mise à disposition

L'arrêté du 29 juin 2017 relatif à la formation préalable à la mise à disposition ou à la participation à la mise à disposition d'un appareil de bronzage au public ainsi qu'aux modalités de certification des organismes de formation et aux conditions d'accréditation des organismes certificateurs

Voie d'accès

Le cas échéant, prérequis à l'entrée en formation :

Le cas échéant, prérequis à la validation de la certification :

Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :

Non

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	O ui	N on	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury est composé à parité : 1° De professeurs des établissements d'enseignement public et d'enseignement privé ou, le cas échéant, d'enseignants exerçant en centres de formation d'apprentis ou en sections d'apprentissage ; 2° De personnalités qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés. Si cette parité n'est pas atteinte en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement.
En contrat d'apprentissage	X		Le jury est composé à parité : 1° De professeurs des établissements d'enseignement public et d'enseignement privé ou, le cas échéant, d'enseignants exerçant en centres de formation d'apprentis ou en sections d'apprentissage ; 2° De personnalités qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés. Si cette parité n'est pas atteinte en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement.
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est composé à parité : 1° De professeurs des établissements d'enseignement public et d'enseignement privé ou, le cas échéant, d'enseignants exerçant en centres de formation d'apprentis ou en sections d'apprentissage ; 2° De personnalités qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés. Si cette parité n'est pas atteinte en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement.
En contrat de professionnalisation	X		Le jury est composé à parité : 1° De professeurs des établissements d'enseignement public et d'enseignement privé ou, le cas échéant, d'enseignants exerçant en centres de formation d'apprentis ou en sections d'apprentissage ;

Voie d'accès à la certification	O ui	N on	Composition des jurys
			2° De personnalités qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés. Si cette parité n'est pas atteinte en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement.
Par candidature individuelle	X		Le jury est composé à parité : 1° De professeurs des établissements d'enseignement public et d'enseignement privé ou, le cas échéant, d'enseignants exerçant en centres de formation d'apprentis ou en sections d'apprentissage ; 2° De personnalités qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés. Si cette parité n'est pas atteinte en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement.
Par expérience	X		Le jury est composé à parité : 1° De professeurs des établissements d'enseignement public et d'enseignement privé ou, le cas échéant, d'enseignants exerçant en centres de formation d'apprentis ou en sections d'apprentissage ; 2° De personnalités qualifiées de la profession choisies en nombre égal parmi les employeurs et les salariés. Si cette parité n'est pas atteinte en raison de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement.

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie	X	
Inscrite au cadre de la Polynésie française	X	

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Aucune correspondance

Base légale

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
-	Art. D337-95 à D337-124 du Code de l'éducation

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
03/07/2019	Arrêté du 5 juin 2019 portant création de la spécialité « Esthétique Cosmétique Parfumerie » de brevet professionnel et fixant ses modalités de délivrance NOR: MENE1916509A 1ère session : 2021 Dernière session du BP - Esthétique Cosmétique parfumerie (fiche RNCP2033) : 2020

Date de publication de la fiche	19-06-2020
Date de début des parcours certifiants	01-09-2019
Date d'échéance de l'enregistrement	31-08-2024

Pour plus d'informations

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

<http://www.onisep.fr/>

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038716210&dateTexte=&categorieLien=id>

<https://eduscol.education.fr/cid47641/le-brevet-professionnel-bp.html>"><https://eduscol.education.fr/cid47641/le-brevet-professionnel-bp.html>

Le certificateur n'habilite aucun organisme préparant à la certification

Certification(s) antérieure(s) :

Code de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
<u>RNCP2033</u>	BP - Esthétique Cosmétique parfumerie

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

[Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation](#)